

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## MARDI 12 NOVEMBRE 1918

Pour être devenus des rebelles, les soldats allemands n'en sont que plus pillards.

Un magasin de cigares sis au coin des boulevards du Nord et Botanique, des maisons et magasins de la rue du Colombier, du boulevard du Nord, ont été envahis et pillés, cette nuit, par des bandes de soldats ; dans l'une de ces maisons, on a enlevé pour 25.000 francs de bijoux. Les bandes pénétraient dans les immeubles sous prétexte qu'on avait tiré.

Les Boches ne se lassent pas du fameux «*man hatt geschossen*» (**Note**). Hier, pendant les collisions sanglantes autour de la gare du Nord, un général von Moltke, qui exerce en ce moment je ne sais quelles fonctions, a fait une plainte officielle à M. van Vollenhoven, ministre de Hollande, en prétendant que les bagarres étaient souvent déterminées par des Belges qui tiraient des fenêtres ! Toujours la même légende. (**Note**)

M. van Vollenhoven a transmis la plainte à l'hôtel de ville, où l'on a, naturellement, protesté et opposé aux mensonges du von Moltke l'énumération de quelques-uns des méfaits

allemands de la nuit dernière.

Les morts d'hier – je ne parle que des Belges transportés dans les hôpitaux – sont, d'après les renseignements recueillis jusqu'ici par la police, au nombre de huit. Parmi eux on cite l'agent de police De Brie ; un entrepreneur de travaux publics, M. Talke, de Schaerbeek, atteint par une balle de fusil à la tête ; un enfant de 4 ans 1/2 ; une femme habitant rue Saint-Lazare, qui eut la gorge traversée par une balle perçant la vitre au moment où elle soulevait le rideau d'une fenêtre. M. Delmez, de l'*hôtel du Régent*, a été assassiné hier, dans son établissement par un soldat pillard et son complice. Les deux gaillards ont été arrêtés par des militaires agissant au nom du « *Conseil* » (**Note**) et traduits incontinent devant un « *tribunal de campagne* » ; celui-ci a jugé le soldat séance tenante et l'a fait exécuter sur la voie publique même (1).

\* \* \*

Malgré les balles, il règne maintenant en ville de la joie et de la gaîté. L'armistice est conclu, et cette heureuse nouvelle dilate les coeurs et les physionomies. Le commerce des « *souvenirs* » et insignes patriotiques, celui des drapeaux tricolores va mieux que jamais. On regarde sans trop émotion les éraflures aux façades, les glaces trouées et étoilées de certains cafés et magasins du boulevard, traces de la bataille des rues d'hier ; on regarde sans émotion aucune les deux

mitrailleuses installées au haut de l'escalier de la Bourse et celles fixées sur des chaises des deux côtés du « *Monico* ».

M. Pètre (**Note**), échevin de Saint-Josse-ten-Noode, se présente vers 10 heures à l'hôtel de ville de Bruxelles avec une cinquantaine de prisonniers anglais et italiens que les Allemands ont libérés. Le lamentable cortège ! Ces malheureux soldats faits prisonniers à Armentières, il y a sept mois, ont été traînés par l'ennemi de ville en ville. L'uniforme en lambeaux, le visage flétri par les privations, ils suscitent la pitié de tous. On les entoure, on les choie. La police les accompagne vers un local où ils pourront refaire un peu toilette.

Au moment où ils quittent l'hôtel de ville, deux personnages font leur entrée dans le palais communal, où ils viennent conférer avec les membres du Collège. Je reconnais M. Paul-Emile Janson, député de Tournai, et M. Saura, l'un des dirigeants du Comité hispano-néerlandais. Ces messieurs, qui sont encore en tenue d'automobilistes, arrivent en droite ligne du grand quartier général belge.

Les veinards ! Comment ont-ils pu faire ce voyage ? On les accable de questions.

Dimanche soir – raconte M. Janson –, je me trouvais chez M. Francqui, qui m'avait invité à souper. Nous allions nous mettre à table quand le ministre d'Espagne (**Note** : M. Villalobar) arrive. Il

nous dit : « *L'allure des événements peut devenir inquiétante à Bruxelles. Il y a lieu de craindre que le Conseil des ouvriers et soldats n'ait pas une autorité suffisante pour faire respecter l'ordre. Je m'inquiète surtout de la disposition du traité d'armistice d'après laquelle, pour éviter tout contact entre les armées alliées et les soldats allemands en retraite, les troupes belges laisseront s'écouler un intervalle de plus de quarante-huit heures entre leur marche en avant et l'évacuation par l'ennemi. Que se passera-t-il durant ces deux ou trois jours où il n'y aura ici ni force allemande ni force alliée ? Demain matin, à la première heure, M. Saura, muni d'un sauf-conduit que j'ai demandé au prince Ruprecht de Bavière partira, à travers les armées allemandes et belges, pour Lophem, en Flandre occidentale, où le Roi des Belges se trouve en ce moment. M. Saura dira au Roi mes appréhensions et priera Sa Majesté, de ma part, de vouloir intervenir auprès du maréchal Foch pour que cette clause de l'armistice soit modifiée et que des détachements alliés reçoivent l'ordre de suivre les Allemands sur les talons, de manière que la solution de continuité que je redoute ne se produise pas. Je voudrais que quelqu'un accompagnât M. Saura. »*

« *Voilà votre homme* » – dit M. Francqui en me désignant –. J'ai bondi sur l'offre, D'autant plus que j'ai un fils là-bas et que j'avais, vous pensez, hâte de le revoir ! Nous sommes partis lundi matin à 5

heures et demie, dans l'auto du prince Ruprecht. Le sauf-conduit dont nous étions porteurs est le dernier que ce prince ait signé en qualité de général. Le fait que nous étions dans une automobile écussonnée aux armes royales de Bavière a été cause qu'à la sortie de Bruxelles nous avons été hués par des soldats allemands revenant du front ! Nous nous sommes dirigés porteurs du drapeau espagnol et du drapeau blanc vers les lignes allemandes, que nous avons franchies sans difficultés. Un radio-télégramme a été expédié à Gand pour annoncer notre arrivée. Nous avons trouvé la ville en liesse, dans le délire de la délivrance. L'armée belge faisait son entrée !

Nous nous sommes rendus directement à l'Hôtel de Ville. M. Anseele était dans son cabinet d'échevin, En apprenant les raisons de notre présence, il nous dit immédiatement : « *Vous allez à Lophem? Je vous accompagne pour saluer le Roi au nom de la ville de Gand.* » A une heure et quart, nous arrivions au château de Lophem, près de Bruges ; nous y avons rencontré le Roi et la Reine, qui étaient avec le chef de cabinet. M. Cooreman, et le lieutenant général Ghislain, chef de l'état-major général. Le Roi est magnifique ; la Reine est exquise. Je vous dis cela sans aucune espèce de courtoisie. Les généraux sont enthousiastes de leurs hommes ; les soldats sont enthousiastes de leurs chefs.

- *Et le bolchevisme ?*

M. Paul-Emile Janson et M. Saura font, l'un et l'autre, de grands gestes, les bras au ciel, comme si je leur disais une énormité.

*- Il n'est pas question de cela. – ajoute M. Janson – L'armistice a été signé hier. Tout est fini. Les troupes allemandes vont se retirer à raison de 15 kilomètres par jour. Le Roi rentrera à Gand demain entre 10 et 11 heures avec la Reine et le prince Léopold ; il sera ici mardi prochain. Je crois qu'il se rendra directement au Parlement.*

M. Janson parle avec enthousiasme des souverains.

*- Le Roi nous a interrogés – me dit-il encore – sur la situation politique, sur l'état des esprits à Bruxelles, sur l'organisation du service des approvisionnements. Je lui ai raconté diverses choses qui ont paru intéresser vivement les souverains. M. Anseele leur a parlé de la réquisition des cuivres et des matelas (Note) et leur a conté quelques savoureuses histoires de la résistance dans les milieux populaires. M. Anseele, M. Saura et moi, nous avons pris ensuite le thé avec la Reine. A cinq heures et quart, nous avons pris congé des souverains et nous voici, heureux et enthousiastes.*

M. Janson revient porteur d'une liste de noms de personnalités que le Roi désire consulter en vue d'un remaniement ministériel.

Les préoccupations du Ministre d'Espagne n'étaient que trop fondées. Quand nos troupes

seront-elles ici ? Samedi ou dimanche, calcule-ton. Il importe qu'une force armée nous arrive le plus tôt possible : les désordres et les pillages d'hier et de cette nuit pourraient n'être qu'un début. Déjà les pillages ont recommencé dans le courant de la journée et ont pris une tournure plus grave encore.

Six soldats se sont présentés, ce matin vers 10 heures, à la banque Josse Allard, ont demandé, comme s'ils agissaient au nom de la nouvelle autorité allemande, à voir les livres, les coffres, ont enlevé une somme de 63.650 marks, ainsi qu'une somme de 51.860 marks qu'un encaisseur apportait justement.

Faits du même genre dans une maison de la rue Royale, où l'on enlève 12.000 marks

Les bandits ont aussi pillé une pâtisserie au coin de la rue de la Fiancée et du boulevard du Nord et la bijouterie Van Assche, rue au Beurre.

Dans certains immeubles que les Allemands occupaient, notamment en l'hôtel qui abrite les services de la marine et, avenue Louise, en l'hôtel qui servait depuis dix jours de résidence au prince Rupprecht de Bavière, présentement en fuite, des soldats déménagent le mobilier et le vendent dans la rue de la main à la main. Il se trouve, naturellement, des gens âpres au gain pour faire, à cette occasion, des bons marchés aussi extraordinaires que malpropres.

M. Lemonnier a vu à ce propos les chefs du

«*Comité des soldats*» (**Note**). Ceux-ci ont, d'abord prétendu qu'on voulait déshonorer la révolution en imputant de pareils actes à ses soldats. Mais, devant l'évidence des faits, ils ont changé de langage, Ils ont dégagé leur responsabilité, affirmé que tous ces actes étaient commis contrairement à leurs instructions formelles et ils ont fait porter aux autorités communales, par l'intermédiaire de M. Van Vollenhoven (**Note**), l'assurance qu'on rembourserait les sommes volées. A M. Lemonnier, les citoyens Freund et Einstein se sont déclarés désolés des actes de pillage et de meurtre perpétrés ; ils lui demandent de leur fournir la liste des victimes : ils indemniseront. Ils ont ajouté qu'ils étaient indignés de tous les crimes commis en Belgique par les Allemands depuis août 1914 : ils exigeront – ont-ils dit –, la condamnation des coupables aux travaux forcés.

\* \* \*

Ce soir, de la rue Royale, à travers la brume et les rameaux décharnés des arbres, on voit dans le Parc des ombres s'agiter autour de feux qui crépitent et d'où vient une âcre odeur ; la destruction de montagnes de paperasses des bureaux allemands a commencé. On y procède de même façon dans les cours des ministères et en divers autres endroits encore,

Le ***Belgischer Kurier*** publie une nouvelle série de proclamations et d'avis officiels. D'abord un manifeste du maréchal von Hindenburg à

l'armée de l'Ouest (**Note**).

*A l'armée de l'Ouest !*

*A porter immédiatement à la connaissance des troupes par l'intermédiaire de tous les commandants de régiment et de bataillon. L'armistice va être conclu en toute hâte et ainsi la lutte sanglante trouvera un terme. Le moment tant désiré où chacun de vous reverra ses parents, sa femme, ses enfants, ses frères et soeurs approche !*

*Simultanément s'accomplit dans le pays une révolution dans la situation politique. Les hommes se trouvant à sa tête déclarent que le calme et l'ordre doivent être maintenus en toutes circonstances ! Ceci s'applique dans la plus large mesure à l'armée. Nul ne peut quitter sa troupe sans ordre. Comme auparavant, chacun doit écouter ses supérieurs. Ce n'est qu'à ce prix qu'un retour en bon ordre dans le pays peut avoir lieu.*

*Les chemins de fer interrompus à présent doivent être remis en exploitation régulière. Le commandement suprême de l'armée ne veut pas de nouvelle effusion de sang par la guerre civile.*

*D'accord avec les nouveaux pouvoirs gouvernementaux, il veut assurer le calme et la sécurité et épargner à la patrie les pires malheurs. Il ne peut être fait usage des armes contre nos propres compatriotes qu'en cas de légitime défense ou en cas de crime de droit commun ou pour éviter le pillage.*

*(s.) von HINDENBURG*

*9 novembre 1918*

Puis une seconde proclamation du Conseil des ouvriers et soldats :

*Soldats, attention !*

*La gare du Nord est fermée à la population belge afin de faciliter le départ des soldats.*

*L'évacuation étant organisée, on ne fait que nuire en se rendant sans raison à la gare du Nord.*

*Soldats, ne buvez pas !*

*Soldats, nous ne menons pas une lutte contre des épaulières et cocardes d'officiers, mais pour une Allemagne libre. N'attachez donc pas trop d'importance à des signes extérieurs, d'autant que la majorité des officiers prennent activement part à nos efforts.*

Je note enfin un avis ainsi conçu :

*Des soldats ont malheureusement commis des actes de pillage dans divers quartiers de la ville. Nous sévrons impitoyablement chaque fois qu'un cas de l'espèce se présentera, la propriété privée belge se trouvant sous la protection absolue du Comité central des Conseils des soldats du Grand-Bruxelles.*

\* \* \*

L'administration communale de Bruxelles fait placarder un appel à la population et un arrêté.  
Voici l'appel :

*A la population de Bruxelles et des faubourgs.*

*Chers concitoyens,*

*Dans quelques jours, nous serons délivrés de l'occupation ennemie.*

*Au milieu des épreuves douloureuses que vous avez supportées avec tant d'endurance et de courage*

*pendant plus de quatre années, vous avez fait preuve d'un sang-froid et d'une grandeur d'âme qui font l'admiration du monde entier.*

*Il importe à votre honneur que vous montriez les mêmes vertus au moment de l'affranchissement et de la réparation.*

*Chers concitoyens,*

*Conservez votre calme et votre dignité.*

*Evitez toute provocation.*

*Attendez pour manifester publiquement votre joie que le Drapeau National soit arboré à l'Hôtel de Ville.*

*Nous vous demandons de prêter à vos magistrats communaux – qui siègent en permanence dans vos hôtels de ville – un concours sans restriction en vue d'assurer le maintien de l'ordre public.*

*Qu'aucun incident pénible ne vienne altérer la noblesse et la pureté de la victoire que nos armes ont remportée. Il y va de l'honneur et de la réputation de la capitale et de la Belgique.*

*(Suivent les signatures des bourgmestres des seize communes du Grand-Bruxelles.)*

*Bruxelles, le 11 novembre 1918*

*Quant à l'arrêté « considérant que les événements en cours ont provoqué des manifestations de nature à nuire aux intérêts du pays ; considérant qu'il importe de prévenir des désordres qui, dans les circonstances actuelles, pourraient avoir les conséquences les plus désagréables », il interdit tous rassemblements, cortèges et circulation de bandes.*

Nous revoyons aussi – pour la première fois depuis cinquante mois – sur les murs de Bruxelles, une proclamation d'un parti politique. Elle émane des socialistes (**Note**) et est ainsi libellée :

*Au peuple belge.*

*L'heure de la délivrance va sonner !*

*L'Empire allemand s'effondre sous les coups des armées de l'Entente et de la Révolution.*

*Le peuple belge, réintégré dans ses libertés, revendiquera avant tout, de l'Allemagne nouvelle, la réparation totale des méfaits de d'Allemagne d'hier.*

*Dans le domaine international, pour assurer la paix du monde, il aidera, de tout coeur, au triomphe des principes de Wilson par la création de la Ligue des peuples.*

*Citoyens!*

*A cette heure décisive, il importe que les travailleurs veillent eux-mêmes au maintien de l'ordre public, indispensable au relèvement des ruines et à la restauration économique et morale du pays.*

*Qu'ils soient prêts pour qu'au retour des soldats, qui ont si héroïquement coopéré à la libération de notre sol et à l'affranchissement du vieux monde, la Belgique inaugure, elle aussi, une ère de justice et de solidarité sociale.*

*Le peuple belge, suivant l'évolution de tous les pays civilisés, exige l'accession complète de la classe des travailleurs au pouvoir politique, notamment par l'établissement immédiat du S. U. (**Note** : Suffrage Universel) pur et simple à 21 ans.*

*Travailleurs !*

*Dans la Belgique de demain, la classe ouvrière, enfin majeure, veut avec l'abolition de l'article 310, la liberté syndicale pour tous, y compris le personnel des services publics.*

*Au nom de la conscience nationale, le Parti Ouvrier réclame d'urgence la poursuite des traîtres et des accapareurs et la taxation des bénéfiques de guerre.*

*Mais, la réalisation de cette oeuvre de rénovation exige, avant tout, que le calme règne.*

*Nous vous convions donc à assister avec sang-froid et dignité à la retraite des troupes ennemies qui vont rentrer en Allemagne pour y achever l'oeuvre de la Révolution.*

*Travailleurs et Démocrates !*

*Le Conseil général du Parti Ouvrier belge et le Comité de la Fédération bruxelloise siègent en permanence.*

*Ils prennent l'engagement solennel de n'avoir ni trêve ni répit avant que ne soient consacrées toutes les réparations de droit et toutes les satisfactions de bien-être et de sécurité qui vous sont dues.*

*Mais pas de fausses manœuvres ! Pas de mouvements prématurés ! Pas de manifestations intempestives ! Attendez le mot d'ordre du Parti Ouvrier.*

*Restons dignes des destinées qui nous attendent.*

*Une Nation nouvelle, dans la paix et la liberté, réalisera demain les hautes aspirations des travailleurs en marche vers le triomphe de leur idéal.*

*Pour le bureau du Conseil général du P.O.B. (Suivent seize signatures)*

*Pour le Comité de la Fédération bruxelloise. (Suivent seize signataires)*

(1) Dans son numéro du 13, le **Bruxellois** a publié cet avis officiel annonçant la condamnation :

*“Un jugement du tribunal de campagne.  
Condamnation à mort d'un pillard.*

Bruxelles, 11 novembre 1918. — Sur requête du Conseil des soldats un tribunal de campagne, composé du major Brüggeman, commandant du «*Meldeamt*» de Bruxelles, du capitaine Rickmers, de l'état-major de la 36<sup>ème</sup> division de réserve, et du lieutenant Knauer, du 2<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à pieds, s'est réuni et a condamné le tirailleur Karl Krasowka, de la 1<sup>ère</sup> M. G. S. S., 8<sup>ème</sup> section, né le 16 octobre 1888, à Hintendorf, district de Neustadt (Haute-Silésie), à mort et à être fusillé, pour s'être rendu coupable de meurtre et de pillage à l'hôtel Régent, place Rogier.

Le jugement a été exécuté sur place, en présence d'un membre du Conseil des soldats.

Son co-accusé, le caporal Wilhelm Pfeiler, J. R. 28, a été déféré au tribunal gouvernemental pour y être jugé. De son propre aveu, Pfeiler est déserteur depuis des années.

Lu, approuvé et signé.”

(Suivent les signatures.)

### Notes de Bernard GOORDEN.

Pour « *man hatt geschossen* » et la « *légende* », lisez « *Les francs-tireurs* », qui constitue le chapitre 3 (pages 47-60) du volume **2** de « **La Belgique et la Guerre** » (**L'invasion Allemande**) par J. **CUVELIER** (Bruxelles ; Henri Bertels,

éditeur ; 1926, 3<sup>ème</sup> édition, revue et corrigée ; VIII-407 pages) :

<http://www.idesetautres.be/upload/CUVELIER%20FRANCS%20TIREURS%20INVASION%20ALLEMANDE%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T2%20pp47-60.pdf>

Pour M. **Pètre**, échevin de Saint-Josse-ten-Noode, voyez ce que les auteurs en disent dans ***Cinquante mois d'occupation allemande***, le 25 juillet 1918 :

<https://www.idesetautres.be/upload/19180725%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Lisez « ***Les ministres protecteurs*** » (le marquis de **Villalobar** pour l'Espagne, Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice **van Vollenhoven** pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la première partie du volume **1** de ***La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale*** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2<sup>ème</sup> édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Lisez « ***Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.*** » par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la première partie du volume **1** de ***La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale*** ; Bruxelles ; Henri

Bertels, éditeur ; 1924 = 2<sup>ème</sup> édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>

Le « *manifeste du maréchal von Hindenburg à l'armée de l'Ouest* » était-il spontané ou répondait-il à une demande du nouveau gouvernement allemand, datant du 9 novembre 1918. Voyez

???

**Mine d'informations à consulter :**

« *Dans les coulisses du Parti Ouvrier Belge* » :

[https://www.amsab.be/bwpob/help\\_trfw\\_fr.htm](https://www.amsab.be/bwpob/help_trfw_fr.htm)

Accès en ligne à la version numérisée des comptes rendus 1892-1940 du **POB**.